

LA VIE AU QUOTIDIEN

fnuovo@journalmtl.com

Le prisonnier

Lundi, en fin d'après-midi, après cinq années de détention sur simples soupçons, sans preuve, et après 75 jours de grève de la faim, amoché, dans l'impossibilité de voir sa famille et ses deux enfants ne serait-ce qu'une heure par mois, privé de soins pour une hépatite C diagnostiquée en prison et pour une jambe blessée, se heurtant constamment à un refus de transfert à l'hôpital de la prison, ce prisonnier a enfin eu droit, lundi après-midi, à la visite d'un médecin indépendant et à la présence d'une infirmière.

Cet homme pourtant ne croupit ni en Afrique ni en Asie ni dans une cellule isolée d'Amérique latine. Nous sommes ici en pleine démocratie, au Canada, à Toronto.

Mohammad Mahjoub est un ressortissant égyptien. Il a été arrêté et emprisonné à Toronto en juin 2000 en vertu d'un certificat de sécurité. C'était pourtant avant le 11 septembre. Hassan Almrei, un réfugié d'origine syrienne, est détenu lui aussi, mais trop mal en point, il a mis un terme à sa grève de la faim. Tous les deux dénoncent leurs conditions de détention.

Ah! oui! j'allais oublier, depuis 18 mois, Mahjoub est confiné en isolement et menacé de déportation vers l'Égypte où il risque, selon le gouvernement canadien même, la torture.

...

Ne me demandez pas ce qu'a fait Mahjoub, je n'en sais rien. Si je le connais? Non! Mais l'idée n'est pas là. Comment expliquer que, quand un de nos enfants est arrêté à l'autre bout du monde, qu'il moisit dans une cellule et qu'il est soumis à un traitement jugé inhumain, on monte aux barricades? Comment expliquer que ce même gouvernement canadien qui intervient plus souvent qu'autrement dans pareils cas est celui qui, chez lui, réserve un tel traitement à des ressortissants étrangers. Gênant.

Même
Homolka
avait
des droits

D'ailleurs, dans cette histoire, en dépit des pétitions, de l'intervention de médecins et de groupes de défense des droits de

la personne, le gouvernement canadien ne bouge pas. La ministre de la Sécurité publique, de la protection civile et vice-première ministre, Ann McLellan, reste de marbre.

Peu importe ce qu'on reproche à ces hommes, comment expliquer qu'on les prive de leurs droits fondamentaux, de soins, de visites, d'un procès, etc? Pourtant, même Karla Homolka avait des droits.

Or, les politiques anti-terroristes ne doivent-elles pas respecter la Charte des droits et libertés, en évitant les mauvais traitements et la torture, en ne «ciblant pas une personne en raison de sa race ou de son appartenance religieuse». Dans ce cas-ci, dans ces cas-ci devrais-je dire, le Canada peut bien sûr invoquer que la Charte est destinée d'abord aux citoyens du pays. Est-ce une raison pour nier l'humanité des ressortissants étrangers?

Ainsi, au nom de la protection de nos droits démocratiques, voici que nous piétinons ceux des autres.

Du coup, devant pareille injustice, on ne peut que s'indigner et s'interroger sur la vassalité du Canada aux États-Unis d'Amérique.

...

Nul ne réclame la libération de Mohammad Mahjoub et de Hassan Almrei. Personne. L'idée n'est pas là, je le répète. De toute façon, on ne sait même pas ce qu'on leur reproche.

Mais après cinq ans, peut-être est-il temps qu'on fasse à ces hommes à qui on refuse toute possibilité de recours, un procès juste et équitable.

Ce serait la moindre des choses, non? Comment Ottawa peut-il rester muet en pareille situation? Et Paul Martin? Et Irwin Cotler, le ministre de la Justice et Procureur général? Et Anne McLellan? Et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Joe Volpe?

Désolant! Pis, inquiétant quand l'arbitraire se substitue à l'État de droit.



FRANCO NUOVO